AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1836
FR0000033409-FS1082

14 novembre 2018

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE FONCIERE LYONNAISE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 novembre 2018, le concert constitué par les sociétés DIC Holding LLC[1] et Qatar Holding LLC[2] (sises Ooredoo Tower, Diplomatic Area Street, West Bay, PO Box 23224, Doha, Qatar), a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 novembre 2018, les seuils de 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société SOCIETE FONCIERE LYONNAISE et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession et de l'apport des actions SOCIETE FONCIERE LYONNAISE au profit de la société Immobiliaria Colonial, SOCIMI, S.A. intervenus le 12 novembre 2018[3].

À cette occasion, (i) la société Qatar Holding LLC a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société SOCIETE FONCIERE LYONNAISE et (ii) la société DIC Holding LLC a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SOCIETE FONCIERE LYONNAISE.

[1] « *A limited liability company* » de droit de l'Etat du Qatar contrôlée par l'Amiri Diwan de l'Etat du Qatar.
[2] « *A limited liability company* » de droit de l'Etat du Qatar contrôlée par Qatar Investment Authority.
[3] Cf. notamment communiqué de la société Immobiliaria Colonial en date du 15 octobre 2018.